



Comité Technique Local du 15 octobre 2013

Déclaration liminaire de la CGT

Le Président répond " il s'agit d'une déclaration politique, je laisse les politiques régler les problématiques évoquées ".

1. Gestion des taxes d'urbanisme et des taxes d'aménagement

(pour avis en 2^{ème} convocation, suite au vote défavorable unanime du 24/09/2013).

L'opposition entre les OS et la Direction a porté essentiellement sur la nature de la mission transférée et son volume (l'essentiel du transfert constitue un stock mais cela peut également concerner un flux de dossiers antérieurs à 2012).

Les OS ont demandé de quelle manière a été évaluée la tâche à 0,3 ETP sachant qu'elle occupait un agent à temps complet à la trésorerie de Tarbes Adour Echez.

La Direction a répondu que nous avons une vision alarmiste du transfert et qu'ils ont regardé ce qui se passait dans les autres départements au regard de cette mission. Il y a incohérence entre la situation du 65 et certains autres départements par exemple dans le 32 : 1,5 jour par semaine, dans le 09 : 0,25 ETP.

Sur Ossun, l'agent est en surnombre, il peut donc absorber 0,3 ETP de travail supplémentaire.

Ce à quoi nous avons rétorqué que TAE est théoriquement également en sureffectif de 1 agent et pouvait donc théoriquement conserver la mission (il s'agissait de mettre la Direction en contradiction avec ses arguments, nous connaissons la charge de travail de TAE compte tenu de ses effectifs).

La Direction a reconnu que les effectifs implantés sur TAE ne sont pas en rapport avec les charges et se trouve en difficulté.

Pour la Direction, la trésorerie d'Ossun est moins chargée et doit pouvoir absorber la nouvelle

tâche et ce sans implantation d'un emploi puisque cette charge devrait disparaître dans les prochaines années suivant l'apurement du stock.

Les OS et la Direction ont pris acte de revoir la charge de travail régulièrement (faire un point d'étape dans quelques mois), et de s'adapter à la situation si un agent d'Ossun venait à quitter le poste (adapter l'emploi à la charge ou transférer la charge du poste).

Le Président a accepté de donner une suite favorable à la demande des OS de transférer la charge début janvier sur Ossun.

Vote : abstention des OS.

2. Point d'exécution budgétaire

Les OS ont demandé des explications sur différentes rubriques présentées sur le bilan budgétaire 2012 et le budget prévisionnel 2013.

Nous avons demandé quelle était la situation budgétaire de cette fin d'année.

La Direction nous a répondu que normalement toutes les dépenses seraient honorées, dans le cas contraire elle ferait jouer la priorité sur certaines dépenses par rapport à d'autres.

3. Questions diverses

Places réservées sur le parking du centre des finances publiques de Tarbes.

A la demande des OS, les sept places réservées à certains chefs de service côté ouest du parking sont supprimées.

Il n'y aura plus de places réservées côté ouest.

De plus la Direction va prendre l'attache de la mairie de Tarbes pour évaluer la faisabilité et les conséquences de la réservation du parking aux seuls agents des finances.

Mise en application d'une circulaire du 07 octobre sur l'installation d'un poste de travail informatique réservé aux

contribuables n'ayant pas accès à Internet.

Les OS ont demandé les modalités pratiques de l'application de la circulaire du 07/10/2013 connaissant les difficultés actuelles des SIE et notamment du SIE de Tarbes.

Selon cette circulaire, un ordinateur doit être mis à la disposition des contribuables professionnels qui ne possèdent pas d'ordinateur connecté à internet, afin de leur permettre de pouvoir satisfaire à leurs obligations déclaratives.

Sous couvert de meilleur service rendu à l'usager, c'est une fois de plus les agents qui vont devoir supporter un énième délire de notre Direction Nationale.

Lorsqu'un contribuables viendra au SIE, pas forcément un génie de l'informatique, un agent, préalablement formé grâce à de auto-formation, (quand on connaît ce genre de formation on ne peut que s'inquiéter), devra laisser tomber son travail pour s'occuper du-dit contribuable. La plaisanterie pourra durer fort longtemps en fonction de la réactivité du contribuable.

C'est donc une tâche supplémentaire imposée aux SIE sans bien entendu aucune concertation, et aucune compensation en agent supplémentaire par exemple.

Un point d'étape sera fait dans le futur pour analyser la charge de cette nouvelle tâche.

Demande d'un Comité Technique sur les conditions de vie au travail.

Compte tenu de la dégradation importante des conditions de travail et de l'ambiance dans certains services, nous avons demandé la tenue d'un Comité Technique sur les conditions de vie au travail. A noter que la tenue de ce Comité est expressément prévu par la circulaire DGFIP du 23/11/2011,

Congés de fin d'année dans les SIP.

Les fêtes de fin d'année arrivent avec leur inévitable plan de congés. Or, dans certains services, en raison des multiples suppressions d'emplois, le fameux quota de présence n'est

plus tenable. On impose par exemple au SIP de Tarbes une présence de deux agents par secteur pour les vacances de Noël alors qu'à cette période de l'année, la plus calme dans les secteurs d'assiette, un seul agent est largement suffisant.

Les secteurs d'assiette sont des services qui font déjà de gros efforts au printemps en ne prenant pas ou très peu de congés lors de la campagne IR, ces services, composés de B et surtout de C font partie des services qui souffrent le plus des suppressions d'emplois, du blocage des salaires, et des changement incessants de la fiscalité.

Il y a encore trois ans, les secteurs de Tarbes étaient composés de 7C et 2B qui étaient encadrés par trois chefs de service. Aujourd'hui, l'encadrement est resté le même mais il ne reste plus que 3 ou 4 agents C et un B, ce qui rend exercice des missions et exercice du droit à congés de plus en plus problématique.

Nous avons rappelé que ces problèmes de présence des agents dans les services pendant les vacances, sont directement liés aux suppressions massives d'emplois de C et B. Les agents n'en sont pas les responsables, mais les VICTIMES de la situation!!!

Nous avons demandé à ce que l'on cesse d'ennuyer les agents avec ces quotas qui ne sont plus tenables compte tenu de la baisse des effectifs et que l'on permette la présence d'un seul agent par secteur.

Ce problème n'est d'ailleurs pas anodin, et se posera dans d'autres services dans un proche avenir en raison des suppressions d'emplois annoncées.

C'est un thème que nous aborderons dans le CT sur les conditions de travail que nous avons demandé.

Vos représentants CGT présents au CT : Alain Estrade, Encarnita CERRILLO, Bernard Fourcade, Pascal TOMAS, Philippe PERES, Jean-Marie LEFEBVRE, Murielle VERGE en qualité d'experte.

Déclaration liminaire des élu(e)s

Le chiffre est maintenant officiel, la DGFIP va perdre, au titre de l'année 2014, 1988 emplois.

Mais, que l'on se rassure, selon M. BEZARD, "les efforts seront mieux répartis" : les catégories A+ et A seraient enfin mises à contribution, la catégorie C serait "relativement" épargnée, de même pour les emplois des missions d'accueil.

Rappelons que **c'étaient les mêmes annonces faites l'année dernière mais avec une déclinaison différente dans notre département.** Mais sans attendre les nouvelles suppressions d'emplois, nous ne pouvons que déplorer la situation de plus en plus tendue dans le département.

Comme cela l'a été constaté lors du dernier CHSCT, certains services sont au bord de l'implosion avec les risques que cela implique sur la marche du service, **mais aussi et surtout sur la santé des agents.**

Qu'attendez vous pour réagir, doit-on attendre une vague de suicide et de dépressions comme à France Télécom, pour que vous ouvriez les yeux et preniez enfin en compte le malaise des agents ?

Cette situation que l'on peut qualifier d'explosive conduit l'immense majorité d'entre nous à ne plus admettre de vivre de plus en plus mal DANS et DE son travail et d'avoir de moins en moins de projection possible sur son avenir.

Toujours moins d'agents, de plus en plus en difficultés, cependant, notre administration n'est toujours pas prioritaire aux yeux du gouvernement. Pourtant, en pleine crise économique persistante, la DGFIP a un rôle central à jouer pour une autre répartition des richesses. Quid des 60 à 80 milliards de fraude et d'évasion fiscale par an, des 20 milliards de nouveaux cadeaux au patronat à travers le Crédit Impôts Compétitivité Emplois ? Le gouvernement vient même d'abandonner la mise en place de la taxe sur l'excédent brut d'exploitation.

15 milliards d'euros de dépenses publiques de moins, 9 milliards d'économies sur les dépenses de l'Etat et des collectivités et 6 milliards sur les dépenses sociales : voilà le résumé du budget 2014 tel que présenté par les ministres chargés de l'économie et du budget.

Il s'agit d'un budget d'austérité. Le Projet de Loi de Finances de la Sécurité Sociale 2014 est le frère jumeau du projet de budget adopté par le

Conseil des ministres.

Lors de sa présentation devant la Commission des comptes, le ministre du Budget Bernard Cazeneuve avait commencé par déclarer que ce PLFSS devait être au service de la croissance et de l'emploi. **Nous sommes d'accord avec cet objectif mais il passe par l'augmentation des salaires et de l'emploi, mais pas l'austérité généralisée.**

L'annexe 1 au PLF 2014 intitulé "Perspectives économiques et des finances publiques" est claire sur les intentions du gouvernement en matière de contre réforme des retraites. Je cite " *Ainsi, l'âge légal de départ à la retraite est maintenu à 62 ans, mais l'âge effectif de départ à la retraite, qui constitue le critère déterminant au regard de la soutenabilité des finances publiques, devrait mécaniquement augmenter avec l'allongement de la durée de cotisation. À terme, un assuré qui débute sa carrière à 23 ans (c'est la moyenne en France) ne pourra partir à la retraite au taux plein qu'à partir de 66 ans.* "

Tout est dit, le gouvernement cherche à paupériser les retraités et à casser notre système par répartition.

La CGT demande l'abrogation de ce projet de loi, et des précédentes réformes.

Une autre répartition des richesses est possible et nécessaire.

Aujourd'hui 15 octobre, est une journée de mobilisation et de rejet du projet de réforme des retraites proposé en conseil des Ministres du 18 septembre.

Ce projet de loi ne répond en rien aux revendications légitimes des personnels en matière d'emplois, de salaires et de retraites.

Aujourd'hui, les personnels des finances publiques, ainsi que les autres salariés, qui expriment une colère légitime face aux orientations régressives de ce gouvernement exigent une autre politique. **Une politique juste.**

Ne pas entendre une telle revendication peut être suicidaire. Un tel aveuglement conduit à faire le nid des extrêmes en France, comme en témoignent les résultats de ce week-end dans le canton de Brignoles.

Oui, d'autres choix sont possibles et nécessaires.

Il faut changer de cap !